Le 11 juin 2020



Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 4 juin 2020 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 4 juin 2020 à 19h00, à la salle des fêtes de Lavans-lès-Saint-Claude, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et des dispositions de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 (compte tenu de la capacité d'accueil de la salle de réunion, la séance est ouverte au public, mais avec un nombre maximal de personnes autorisées à y assister fixé à dix).

Présents : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Ludovic BAROUDEL, Jean-Paul BERNASCONI, Emilia BRULE, Cécile CHIQUET, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Magali LAHU, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, Virginie REYBIER, et Guillaume SAILLARD.

Absent excusé : néant.

Absent: néant.

Jean-Paul BERNASCONI a été nommé secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

ELECTION DES MEMBRES DES ORGANISMES COMMUNAUX

Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.)

Le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il appartient à l'assemblée de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, d'une part, et d'élire la moitié de ses membres en son sein, d'autre part (l'autre moitié étant désignée ultérieurement par arrêté du Maire).

Le Conseil Municipal fixe à seize le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. et élit pour la durée du mandat les membres suivants :



Membres élus :	
Annie AROURI	
Véronique ASNAR	
Emilia BRULE	
Alain DURAFFOURG	
Aline LACROIX	
Bruno PERRIER	
Antoine PULICE	
Virginie REYBIER	

Il est rappelé que le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration.

Commission d'Appels d'Offres (C.A.O.)

Conformément à la règlementation relative aux marchés publics, le Conseil Municipal élit en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres et pour la durée du mandat :

Titulaires :	Suppléants :
Jean-Paul BERNASCONI	Rachel DA SILVA TEIXEIRA
Agostinho DA SILVA	Magali LAHU
Antoine PULICE	Jean-François MINY

Il est rappelé que le Maire est Président de droit de la C.A.O.

Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

Le Conseil Municipal décide de proposer au service des finances publiques du Jura (DDFiP39), pour la nomination ultérieure des membres de la Commission Communale des Impôts Directs, la liste de noms suivante :

Proposition titulaires :	Proposition suppléants :
Philippe PASSOT	Bruno PERRIER
Jean-François MINY	Agostihno DA SILVA
Jean-Paul BERNASCONI	Ludovic BAROUDEL
Guillaume SAILLARD	Rachel DA SILVA TEIXEIRA
Magali LAHU	Denis CREVOISIER
Magali PHILIPPE	Claude COTTET
Emmanuel MICHAUD	
Alain JEANNIER	
Alain DURAFFOURG	
Thierry VIDAILLET	Le Maire est chargé
Yves MORNICO	de compléter la liste.
Laurent PLAUT	
Marcel DUNOD	
Nicole PEDROLETTI	

Commissions thématiques communales

Le Conseil Municipal décide de créer les commissions thématiques municipales suivantes, auxquelles le Maire est désigné membre de droit :





1) Commission finances:

Responsable: Rachel DA SILVA TEIXEIRA

Membres: Annie AROURI, Jean-Paul BERNASCONI, Emilia BRULE, Cécile CHIQUET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Jean-François MINY, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, et Guillaume SAILLARD.

2) Commission urbanisme et aménagement du territoire : Responsable : Jean-Paul BERNASCONI.

Membres: Véronique ASNAR, Ludovic BAROUDEL, Jean-Paul BERNASCONI, Cécile CHIQUET, Denis CREVOISIER, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Magali LAHU, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, et Guillaume SAILLARD.

- 3) Commission scolaire, péri-scolaire et petite enfance : Responsable : Annie AROURI. Membres : Annie AROURI, Jean-Paul BERNASCONI, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Emmanuel MICHAUD, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, et Virginie REYBIER.
- 4) Commission civisme et vie associative: Responsable: Alain JEANNIER.

 Membres: Ludovic BAROUDEL, Alain DURAFFOURG, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Bruno PERRIER, Antoine PULICE, et Guillaume SAILLARD.
- <u>5) Commission communication :</u> Responsable : Laurent PLAUT. Membres : Véronique ASNAR, Nathalie MICHAUD, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, et Guillaume SAILLARD.
- <u>6) Commission développement durable :</u> Responsable : Laurent PLAUT. Membres : Véronique ASNAR, Cécile CHIQUET, Magali LAHU, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, et Virginie REYBIER.
- 7) Commission fleurissement, illuminations et cimetière : Responsable : Sandrine DUTOIT. Membres : Véronique ASNAR, Ludovic BAROUDEL, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Magali LAHU, Nathalie MICHAUD, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, et Virginie REYBIER.
- 8) Commission travaux : Responsable : Antoine PULICE.

Membres: Ludovic BAROUDEL, Jean-Paul BERNASCONI, Denis CREVOISIER, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Magali LAHU, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Bruno PERRIER, Antoine PULICE, et Guillaume SAILLARD.

Commission des garants pour l'affouage

Pour la durée du nouveau mandat, le Conseil fixe la procédure d'affouage, comme suit :

- délivrance aux affouagistes, pour leurs besoins propres après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits suivants : taillis, petits bois, houppiers
- mode d'exploitation : sur pied.

Il désigne comme garants de la bonne exploitation des bois vendus en bloc et sur pied :



Membres :
Ludovic BAROUDEL
Cécile CHIQUET
Denis CREVOISIER
Magali LAHU

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Désignation des représentants au Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués pour représenter la Commune au Comité Syndical du Parc Naturel Régional, comme suit :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Cécile CHIQUET	Magali LAHU
Philippe PASSOT	Laurent PLAUT

<u>Désignation des représentants à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-</u>Claude :

Les conseillers communautaires de la Commune ont été élus le 15 mars 2020 par scrutin de liste et seront au nombre de cinq :

Conseillers:
Philippe PASSOT
Emilia BRULE
MINY Jean-François
Cécile CHIQUET
Laurent PLAUT

* Proposition de délégués pour le SICTOM du Haut-Jura

Le Maire invite les conseillers à proposer à la Communauté de Communes les représentants qui siègeront au sein du Comité Syndical du SICTOM du Haut-Jura.

Le Conseil Municipal propose les candidats suivants :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Cécile CHIQUET	Magali LAHU
Bruno PERRIER	Antoine PULICE

* Proposition de délégués pour le SMAAHJ

Le Maire demande aux conseillers municipaux de proposer à la Communauté de Communes les représentants qui siègeront au sein du Comité Syndical du SMAAHJ.

Le Conseil propose les candidats suivants :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Annie AROURI	Alain DURAFFOURG
Véronique ASNAR	Jean-Paul BERNASCONI
Emilia BRULE	Magali PHILIPPE
Sandrine DUTOIT	Virginie REYBIER
Aline LACROIX	Guillaume SAILLARD

* Désignation de référents « sentiers », « Tepos », « Ambroisie » et « SPANC »

Le Maire demande aux élus de procéder à la désignation des référents communaux qui participeront aux diverses actions engagées par Haut-Jura Saint-Claude.



Le Conseil Municipal désigne les référents communaux de la Commune, comme suit :

« Sentiers de randonnées » : Laurent PLAUT	
« Tepos » : Cécile CHIQUET	
« Lutte contre l'ambroisie » : Emmanuel MICHAUD	
« SPANC » : Bruno PERRIER	

Syndicat Intercommunal des Eaux du Grandvaux (S.I.E.G.)

Le Maire invite les conseillers à procéder à la désignation des délégués communaux qui siégeront au Comité Syndical du S.I.E.G.

Le Conseil Municipal élit les délégués de la Commune au S.I.E.G., comme suit :

Délégués titulaires :	Délégué suppléant :
Cécile CHIQUET	Jean-François MINY
Agostinho DA SILVA	*

SIDEC du Jura

Le Conseil municipal élit en qualité de délégué communal pour participer au collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité Syndical du SIDEC du Jura : Jean-François MINY.

Association des Communes Forestières

Le Conseil Municipal désigne les « délégués forêt » à l'Association des Communes Forestières, comme suit :

Délégué titulaire :	Délégué suppléant :
Cécile CHIQUET	Jean-Paul BERNASCONI

PERSONNEL

Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Le Maire propose aux conseillers de « reconduire » pour la Commune l'emploi fonctionnel de D.G.S. qui existait sous le précédent mandat. Il rappelle que les conditions sont largement réunies : la collectivité compte 2 500 habitants et le personnel est réparti en plusieurs services (administratif, technique, petite enfance et écoles). Il précise qu'il lui appartiendra de nommer l'agent qualifié sur ce poste par arrêté.

Le Conseil décide de créer un emploi fonctionnel de D.G.S. à compter du 25 mai 2020 et d'instaurer le régime indemnitaire correspondant (« prime de responsabilité des emplois administratifs de direction » au taux maximum).

Avancements de grades et promotions internes des agents

Le Maire indique aux élus que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Jura a donné un avis favorable, le 18 février 2020, sur les promotions internes et avancements de grades présentés par la collectivité au titre de l'année 2020. Il demande à l'assemblée de donner son accord sur les suppressions et créations de postes permettant de régulariser les statuts des agents concernés.





Le Conseil Municipal décide :

- de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal 2ème classe et de créer un emploi d'agent de maîtrise, à compter du 1er mai 2020, au taux d'emploi de 23h20, avec possibilité d'heures supplémentaires en cas de nécessité de service ;

- de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal 1ère classe et de créer un emploi d'agent de maîtrise, à compter du 1er mai 2020, au taux d'emploi de 35/35ème, avec possibilité d'heures supplémentaires en cas de nécessité de service ;
- de supprimer l'emploi de rédacteur avec le grade de rédacteur principal 1ère classe et de créer un emploi d'attaché avec le grade d'attaché territorial, à compter du 1er mai 2020, au taux d'emploi de 35/35ème, avec possibilité d'heures supplémentaires en cas de nécessité de service ;
- et de supprimer les 2 emplois du service crèche avec le grade d'Educateur de Jeunes Enfants 1ère classe au 30 avril 2020 et de créer 2 emplois avec le grade d'Educateur de Jeunes enfants classe exceptionnelle à compter du 1er mai 2020. Le volume horaire hebdomadaire du 1er poste est de 30/35ème avec possibilité d'heures supplémentaires en cas de nécessité de service. Le volume horaire hebdomadaire du 2ème poste est de 35/35ème avec possibilité d'heures supplémentaires en cas de nécessité de service.

Tableau des effectifs du personnel de la Commune

Le Conseil Municipal adopte le tableau général des emplois de la collectivité au 1^{er} juin 2020, comme suit :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grades des agents	Nombre d'agents	Quotité de temps de travail
Filière administrative				
Direction	Α	Directeur Général des Services	11	35h00
Attaché	Α	Attaché	2	35h00
A distinct A dissimilatoratif	С	Adjoint Administratif	1	35h00
Adjoint Administratif	С	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	35h00
Filière technique				
Technicien	В	Technicien	11	35h00
Agent de Maitrise	С	Agent de maitrise	2	35h00
Agent de Maitrise	С	Agent de maitrise	11	23h20
	С	Adjoint technique Principal 1ère classe	1	26h30
	С	Adjoint technique Principal 2ème classe	1	33h00
Adjoint Technique	С	Adjoint technique	2	35h00
	С	Adjoint technique	1	8h13
	С	Adjoint technique	1	27h30
	С	CUI - PEC	1	20h00
Filière sociale				
	Α	EJE Classe exceptionnelle	1	30h00
EJE	Α	EJE Classe exceptionnelle	1	35h00
Filière médico-sociale				
Ailiaina da mufaisultuma	С	Auxiliaire de puériculture Principal 1ère classe	1	35h00
Auxiliaire de puériculture C	С	Auxiliaire de puériculture Principal 2ème classe	1	35h00
Filière animation				
Adjaint dianimation	С	Adjoint d'animation	1	35h00
Adjoint d'animation	С	Adjoint d'animation Principal 2ème classe	1	24h52
TOTAL			22	M



Modification du régime indemnitaire des agents - R.I.F.S.E.E.P.

Le Maire rappelle que le régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, des sujétions, de l'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle (I.F.S.E.) ;
- et le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (C.I).

Il ajoute qu'il convient de compléter les tableaux des indemnités du personnel, le décret du 27 février 2020 ayant fixé des montants applicables à de nouveaux cadres d'emplois des filières technique et médico-sociale.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer l'I.F.S.E. et le C.I, indemnités tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, selon les modalités ci-après :

Mise en place de l'I.F.S.E.:

Attachés territoriaux, G3 Responsable de la comptabilité et des ressources humaines, encadrement du service Atsem et agents d'entretien, 25 500 € ;

Educateurs de jeunes enfants, G1 Directrice du service crèche, 14 000 € et G3 Educateur de jeunes enfants, 13 000 € ;

Techniciens territoriaux, G2 Responsable du service technique, 16 015 €;

Auxiliaires de puériculture, G1 Directrice adjointe du service crèche, 11 340 € et G2 Auxiliaire de puériculture, 10 800 € ;

Mise en place du C.I.:

Attachés territoriaux, G3 Responsable de la comptabilité et des ressources humaines, encadrement du service Atsem et Agent d'entretien, 4 500 € ;

Educateurs de jeunes enfants, G1 Directrice du service crèche, 1 680 € et G3 Educateur de jeunes enfants, 1 560 € :

Techniciens territoriaux, G2 Responsable du service technique, 2 185 €;

Auxiliaires de puériculture, G1 Directrice adjointe du service crèche, 1260 € et G2 Auxiliaire de puériculture, 1 200 €.

FINANCES

Centre technique municipal : emprunt de 400 000 € pour l'acquisition du bâtiment du Curtillet

Le Maire présente les caractéristiques des offres de prêts des établissements bancaires pour l'emprunt destiné à financer l'acquisition du bâtiment du futur centre technique municipal et à réaliser divers travaux de voirie (notamment, la rénovation de la Route des Milliers).

Le Conseil Municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté (25000 BESANCON), un emprunt d'un montant de 400 000 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée de la phase d'amortissement : 20 ans,

Périodicité des échéances : trimestrielles,

Amortissement du capital : progressif (échéances constantes),

Taux d'intérêt fixe: 1,10 %,

Commission / frais: 0,10% du montant accordé.





Révision des montants des subventions aux associations pour 2020

Le Maire expose qu'à la suite de la crise sanitaire nationale liée à la propagation du coronavirus / COVID-19, nombre de manifestations et d'événementiels ont été annulés par les associations locales. Il propose par conséquent à l'assemblée de réajuster les subventions suivantes : - 6 000 € pour Anim'Lavans, - 1 500 € pour le Comité d'Animation de Pratz, - 200 € pour les Godillots du Plateau, - 1 500 € pour l'USEP école élémentaire, - 400 € pour les Archers du Lizon, - 1 000 € pour le Groupe Naturaliste des Apprentis du Jura et + 500 € pour la MECS de Champandré.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer pour l'année 2020, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montants
ACCA	500
Adefor39	302
Amicale Ecole Maternelle	429
Association Sportive du collège	300
Avenir de Lavans (section travail manuel)	200
Avenir de Lavans (section twirling)	200
CAUE du Jura	200
AJENA	150
Club des Jeunes du Plateau	200
Comité d'Animation de Pratz	2 700
Familles Rurales Les Fariboles	139 330
Foyer d'Activité Physique de Pratz	230
Génération Country	300
Jura Sud Football	7 000
Karaté du Plateau	300
Les Lacets du Lizon (course de la passerelle)	500
Ski Club du Lizon et Handisport	4 925
SPA de Morez	400
Tennis Club du Plateau	500
UMC	2 500
USEP du Plateau	1 242
USEP Ecole Elémentaire	897
Vel'Haut-Jura St-Claude	600
L'Ame du Bois	50
Prévention routière	50
APVFJ	30
Les Têtes en l'air	100
Collectif des Citoyens du Haut Jura pour le climat	500
Les Ateliers du Plateau	500
Fondation du Patrimoine	160
Le jardin des Délices	400
MECS Champandré	500
TOTAL en	€ 166 195

PATRIMOINE

Vente de l'atelier technique de Pratz à Monsieur Denis LAUTIER

Le Maire rappelle aux conseillers l'avis du Domaine, reçu le 23 mars 2020, relatif à la valeur vénale du bâtiment communal situé 3 Rue des Tourneurs (ancien atelier utilisé par le service technique municipal). Il leur fait part de l'offre de M. Denis LAUTIER et Mme Brigitte OVERNAY pour l'achat de ce bâtiment.

Considérant que ledit bâtiment et l'ensemble des terrains attenants sont classés en zone UA au Plan Local d'Urbanisme de la Commune déléguée de Pratz et afin de contribuer



CR-CM 04.06.2020

financièrement à l'acquisition du bâtiment du nouveau centre technique municipal sur la Z.A.E. du « Curtillet - Planchamp ».

Le Conseil Municipal décide de désaffecter l'immeuble communal situé 3 rue des Tourneurs et de céder ce bâtiment et les parcelles attenantes comme suit :

Références cadastrales : section 440 AC n°15 d'une surface de 4 m², n°16 d'une surface de 73 m², n°448 d'une surface de 73 m², n°476 d'une surface de 81 m², et n°537 d'une surface de 205 m², lieudit « Village de Pratz », Commune déléguée de Pratz.

Acquéreurs : Monsieur Denis LAUTIER et Madame Brigitte OVERNAY, domiciliés 16 Le Patay 39170 COTEAUX DU LIZON.

Prix de vente : 32 000 €.

Etant précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

URBANISME ET TRAVAUX

Programme de travaux ONF pour 2020

Au vu du devis présenté par l'Office National des Forêts du Jura pour la réalisation des travaux forestiers en 2020 (dont le montant est estimé à 10 940 € H.T.), le Conseil Municipal accepte que soit effectué le programme de travaux sylvicoles suivant :

Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude :

- intervention en futaie irrégulière combinant éclairement des semis, nettoiement, dépressage et remise en état : parcelle 5 sur 10 ha,
- fourniture et pose de plaques de parcelle en aluminium (60 unités) parcelles 13 et 17,
- et entretien du parcellaire : débroussaillage manuel de la végétation avec mise en peinture : parcelles 13 et 17 sur 5 km.

Opération SIDEC pour l'éclairage de l'aire de stationnement de Saint-Romain

Afin d'accompagner l'opération de mise en valeur du hameau et de la chapelle de Saint-Romain, le Conseil Municipal approuve le programme d'éclairage public présenté par le SIDEC et son montant estimatif de 12 557,57 € T.T.C. Il sollicite l'obtention d'une participation au Syndicat de 25 % du montant aidé de l'opération qui est plafonné à 10 000 €, soit 2 500 €.

QUESTIONS DIVERSES

Constitution de la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2021

Conformément à l'instruction préfectorale, le Conseil Municipal procède au tirage au sort, sur la liste électorale des bureaux de vote de Lavans-lès-Saint-Claude, de Ponthoux et de Pratz, de six noms de personnes susceptibles de participer au jury d'assises en 2021.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 9 juillet 2020 à 19h00 à la salle des fêtes de Lavans-lès-Saint-Claude.

Réunion de la commission urbanisme : lundi 15 juin 2020 à 18h30 en mairie principale.

La séance est levée à 23H00.

Philippe PASSOT maire

Jean-Paul BERNASCONI, secrétaire de séance

